

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SARRALBE

PROCES VERBAL

de la séance du 04 novembre 2025 à 18 Heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-huit heures trente s'est réuni en Mairie de Sarralbe, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sous la présidence de Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente.

Etaient présents :

MM. Jean-Louis BLONDY, Jean-Marie ALLES.

Mmes Sophia MATTA, Pénélope HEYMES, Marie-Pierre MOURER, Michèle MULLER, Geneviève GANGLOFF.

Etaient excusés :

M. Pierre-Jean DIDIOT, Sylvain MULLER.

Mme, Annette DUQUESNE.

Etaient non excusés :

Mmes Zeynep UCMAK, Véronique NEMSGUERS.

Effectif légal du conseil d'administration : 12 membres

Nombre de membres présents à la séance du 04 novembre 2025 : 7 membres

Quorum (article L2121-17 du CGCT) : 7 membres

Madame Sophia MATTA, Vice-Présidente, souhaite la bienvenue à l'assemblée, vérifie que tous les membres du conseil d'administration sont présents.

Le quorum étant atteint, Mme la Vice-Présidente demande s'il y a des questions, des observations concernant la rédaction du procès-verbal du 02 juin 2025.

Aucun commentaire n'étant formulé, le compte-rendu du 02 juin 2025 est adopté.

Mme la Vice-Présidente propose de confier la tâche de secrétariat de séance à Mme Marie-Pierre MOURER qui est désignée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration. Mme la Vice-Présidente passe à l'ordre du jour de la séance.

POINT N° 01 :

Secours pour les Fêtes de Noël 2025 :

- . Secours à titre permanent,
- . Secours à titre unique et exceptionnel.

Handwritten signature

SN

- Secours à titre permanent :

La liste des secours permanents est révisée.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis de ses membres,
à l'unanimité des voix,

- DECIDE d'accorder un secours pour les Fêtes de Noël à 5 personnes inscrites sur la liste.
- DE MAINTENIR L'AIDE en vigueur depuis le 19.11.2024 qui est attribuée à chaque bénéficiaire à 100,- € ;
- DECIDE d'attribuer un bon de fuel-oil d'une valeur de 100,- € ou d'une valeur identique de bouteilles de gaz. Cette dernière attribution n'est faite qu'une seule fois même si plusieurs personnes habitent sous le même toit ;
- PREND ACTE que le bon de combustibles peut être converti en bon alimentaire à l'encontre des personnes utilisant un chauffage central électrique ou au gaz naturel ;
- VOTE les crédits nécessaires à ces dépenses.

- Secours à titre unique et exceptionnel :

Le conseil d'administration est d'avis de reconduire les bons d'achats temporaires d'un montant de 50,- €.

Conditions d'attribution des secours et prestations temporaires :

Toute personne sollicitant un secours doit, à l'appui de sa demande, justifier qu'elle réside dans la commune et qu'elle ne possède pas de ressources suffisantes pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

La demande devra être accompagnée des justificatifs de revenus et des charges de la famille.

Les demandeurs seront soumis à certaines conditions de ressources.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu les propositions et les explications de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis de ses membres,
à l'unanimité des voix

- DECIDE de relever le plafond de ressources, en vigueur depuis le 19.11.2024. Pour l'octroi des prestations, les revenus des demandeurs ne devront pas dépasser, par jour et par personne :

Bénéficiaire seul : de 33,73 € à 34,48 €

Famille : de 26,18 € à 26,76 €

La moitié des revenus des enfants salariés vivants au foyer sera prise en compte pour le calcul du taux journalier.

- DECIDE d'octroyer un bon d'achat d'un montant de 50,- €.
- DECIDE de confier cette prestation à la Direction Régionale et Entrepôt du magasin NORMA de SARREBOURG.
- PREND ACTE que la liste des demandeurs sera soumise aux membres lors d'une prochaine réunion.
- PREND ACTE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.

7/27 SN

POINT N° 02 : Attribution de cadeaux aux Noces d'Or et de Diamant de l'année 2026.

Pour l'année 2026, il y a lieu de compter quatorze Noces d'Or et cinq Noces de Diamant.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
à l'unanimité des voix,

- DECIDE de maintenir le montant pour l'achat de cadeaux aux jubilés des Noces d'Or et de Diamant à 60,- ;
- PREND ACTE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2026.

POINT N° 03 : Attribution de cadeaux d'anniversaire aux personnes âgées de plus de 90 ans pour l'année 2026.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
à l'unanimité des voix,

- DECIDE de reconduire pour l'année 2026 les cadeaux d'anniversaire aux 57 personnes âgées de plus de 90 ans de la commune ;
- MAINTENIR le montant des cadeaux à 50,- € pour les personnes de 90 à 99 ans et à 60,- € pour les centenaires, décision du 22.11.2023 ;
- PREND ACTE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2026.

POINT N° 04 : Gestion du Foyer-Logements pour Personnes Agées (F.P.A.) :
- Régularisation des charges locatives annuelles : Période du 01.07.2024 au 30.06.2025.

Se référant aux délibérations des 24.10.1996 et 25.06.1998,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
à l'unanimité des voix,

- ADOPTE la répartition des charges locatives, afférente à la période du 01.07.2024 au 30.06.2025 et applicable aux locataires de la Résidence.

- Renouvellement du contrat d'électricité au F.P.A.

À la suite de l'expiration du contrat d'électricité au F.P.A. souscrit auprès d'EDF Collectivité,



SA

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis des membres,
à l'unanimité des voix,

- DECIDE DE RENOUVELER la fourniture d'électricité à EDF Collectivités ;
 - AUTORISE Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer le contrat correspondant ;
 - PREND ACTE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget de l'exercice 2025.
-

POINT N° 05 : Demande de subvention du Secours Catholique.

Mme Sophia MATTA fait part aux membres que le Secours Catholique Meuse Moselle sollicite une subvention destinée à participer au développement des actions de solidarité à l'attention des populations précaires.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu les propositions et les explications de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis de ses membres,
à l'unanimité des voix

- DECIDE D'ACCORDER une subvention d'un montant de 300,- € versée au Secours Catholique Meuse Moselle ;
 - DECIDE d'imputer cette dépense à l'article 657381 ;
 - PREND ACTE que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2025.
-

POINT N° 06 : Convention de partenariat avec « Présence Verte ».

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,
après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente,
et entendu l'avis des membres,
à l'unanimité des voix,

- autorise Monsieur le Président ou sa Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec Présence Verte (Téléassistante à domicile).
-

POINT N° 07 : Avis sur certaines demandes d'aide sociale.

Le Département de la Moselle nous informe de la demande suivante :

- * trois demandes d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'aide-ménagère.
 - * quatre demandes d'Aide Sociale pour la prise en charge des frais d'hébergement.
-

Mp7

SN

DELIVRANCE DE BONS ALIMENTAIRES

Du 03.06.2025 au 04.11.2025, ont été remis neuf bons d'achat d'une valeur chacun de 50,- € et neuf bons d'une valeur chacun de 30,- € au magasin NORMA.

REPAS DES AINES LE 30 NOVEMBRE 2025

M. et Mme Sylvain et Michèle MULLER referont des amuses bouches pour le repas des aînés du 30 novembre 2025.

VISITE AUX RESIDENTS DE L'EHPAD

Mme la Vice-Présidente propose la visite à l'EHPAD le 11 décembre 2025 à 15h00. L'animation sera assurée par Laurent MEYER. Chaque résident se verra remettre un cadeau. M. Sylvain MULLER préparera le vin chaud et la boulangerie KLAMMERS livrera les biscuits de Noël.

La séance est levée à 19 Heures 45

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre MOURER,

A blue ink signature, appearing to be 'M.P. Mourer', written in a cursive style.

La Vice-Présidente,
Sophia MATTA,

A blue ink signature, appearing to be 'S. Matta', written in a cursive style.

